

AVIS DE VACANCE DE POSTE DE DIRECTEUR·TRICE

Le GAMEC recrute un·e directeur·trice à temps non complet. Ce poste est placé sous la responsabilité du bureau et du Président par délégation. Le poste est à pourvoir au 1^{er} septembre 2023.

CONTEXTE :

Le GAMEC assure la formation artistique (formation musicale, instrumentale, musique d'ensemble et théâtre) des élèves inscrits. C'est une importante école de musique associative du Département de la Loire (135 élèves et 40 choristes). Le GAMEC applique le schéma départemental d'enseignement artistique du Département de la Loire, et le schéma d'orientation pédagogique national de 2008, au sein du Réseau d'Enseignement Artistique de la Loire (REAL).

Le GAMEC conventionne avec des associations de pratique amateur. Au travers de la convention, le GAMEC noue des liens partenariaux privilégiés en termes de projets, d'échanges et de participations communes.

TEMPS DE TRAVAIL ET AFFECTATION :

Contrat à temps non complet hebdomadaire (base 52 semaines) de : 6h30 pour la direction, 2h pour la gestion des projets, plus 2h30 au titre de relais pédagogique Départemental. Lieu d'affectation géographique : 12 route de la Goura, 42370 St André d'Apchon.

HORAIRES :

Les heures de direction sont planifiées en accord avec le bureau. Elles sont réparties sur la semaine en fonction des cours dispensés. La présence lors des périodes de forte activité de l'école est indispensable. Des points réguliers (avancements des dossiers, décisions, problèmes, etc ...) sont faits avec le Président.

La présence lors des manifestations le week-end organisées ou co-organisées par le GAMEC est nécessaire.

RETRIBUTION : Conditions de la Convention Collective de l'Animation, groupe E.

MISSIONS :

➤ Organiser et assurer la mise en œuvre de la pédagogie conformément au projet d'établissement, aux textes qui en découlent et dans le respect du schéma départemental de développement des enseignements artistiques.

➤ Assurer la cohérence pédagogique des enseignements artistiques (formation musicale, instrumentale, musique d'ensemble et théâtre). Créer des liens entre tous ces enseignements lors des manifestations ou projets de l'école. Développer et promouvoir les ensembles existants ou à créer et plus particulièrement les instruments à vent et les percussions.

➤ Participer avec le bureau à l'élaboration de l'animation culturelle du territoire (heures musicales, concerts, préparation des projets internes, projets avec les associations de pratique amateur du territoire, du conservatoire, animations internes ou externes, ...).

➤ Établir les emplois du temps des professeurs et des élèves, participer aux inscriptions en collaboration avec le bureau.

➤ Assurer l'accompagnement des enseignants pour la mise en œuvre des actions pédagogiques (programmes de FM, heures musicales, projet de fin d'année, journées pédagogiques, ensembles, préparation des examens, théâtre, etc.).

➤ Participer à l'élaboration et/ou à la modification des textes régissant le fonctionnement de l'école (projet pédagogique en particulier). Veiller à leur respect dans le cadre des missions confiées.

- Participer à l'organisation et au déroulement des examens.
- En collaboration avec le bureau, être l'interlocuteur de l'école de musique :
 - auprès des élèves, des parents et des professeurs.
 - auprès du service compétent du Département et de Roannais Agglomération.
 - auprès des autres écoles de musique, du conservatoire et des associations de pratique amateur du territoire.
- Participer avec voix consultative aux réunions de bureau (en soirée, env 9 à 10 par an), réunions de conseil d'administration (en soirée, 2 par an), à l'assemblée générale et à toute autre réunion utile à la vie et au fonctionnement de l'école de musique.
- Présenter au bureau, au conseil d'administration et à l'assemblée générale des rapports d'activité.

MISSIONS DE RELAIS PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL :

Proposer des projets de réseau en lien avec les écoles du territoire Loire Nord.

Participer aux réunions du Réseau Départemental. (Roanne et Saint Etienne).

Participer à l'élaboration des programmes musicaux en lien avec les autres écoles (notamment pour les examens de fin de cycle).

Organiser les examens de fin de cycle (instrumental et formation musicale) en tant qu'école relais.

COMPETENCES REQUISES :

Titulaire du diplôme d'enseignant-e chargé de direction d'établissement artistique ou diplôme d'état de professeur-e ou équivalent pédagogique.

Expérience de l'enseignement ou direction en école de musique associative.

Expérience de l'encadrement de pratiques d'ensembles, tous niveaux.

Expérience de conduite de projets et d'animation.

Qualités managériales, organisation, rigueur.

Capacité à travailler en équipe et avec les différents partenaires.

Savoir faire preuve d'initiative, d'autonomie et d'esprit de synthèse.

Capacité à rendre compte.

Bonne connaissance des outils bureautiques.

DEPOT DE CANDIDATURES :

Les candidatures (CV + lettre de motivation et tout autre document jugé utile) sont à transmettre par mail ou par courrier postal à l'adresse ci-dessous **au plus tard le 31 mai 2023.**

Voie postale : GAMEC, à l'attention du Président, 12 Route de la Goura 42370 Saint André d'Apchon

Voie électronique : president.gamec@laposte.net

POUR TOUT COMPLEMENT D'INFORMATION :

Jean-Luc REYNARD, Président : president.gamec@laposte.net ou 06.88.76.83.02

Catherine THINON, Directrice : direction.gamec@gmail.com ou 07.63.91.47.39.